#10 ETÉ 2020

traces

Magazine municipal
d'Arâches-la-Frasse, stations des Carroz et de Flaine

// AU SOMMAIRE //

Une nouvelle équipe à la tête de la commune
Comprendre l'organisation territoriale
Le budget 2020

Réunion d'installation du nouveau conseil municipal
26 mai 2020
Salle du Mont Favy, Les Carroz

www aracheslafrasse.fr facebook.com/aracheslafrasse flickr.com/photos/aracheslafrasse

SOMMAIRE

traces #10 | ÉTÉ 2020

10 NOS STATIONS
Un casse-tête pour préparer l'été

12 BUDGET
Un budget 2020 de transition

17 GRAND ANGLE
Comprendre l'organisation territoriale

4 ACTUALITÉS

8 TRAVAUX/PROJETS

10 NOS STATIONS

12 BUDGET

14 CONSEIL MUNICIPAL

17 GRAND ANGLE

22 AVANT DE FERMER...

traces est un périodique d'information publié par la commune d'Arâches-la-Frasse, stations des Carroz et de Flaine.
MAIRIE, 64, ROUTE DE FRÉVUARD, 74300 ARÂCHES-LA-FRASSE
TÉL. 04 50 90 03 40
Courriel : secretariat@aracheslafrasse.fr
www.aracheslafrasse.fr
Directeur de la publication : Jean-Paul Constant. Ont participé à ce numéro : service Communication et autres services municipaux, offices de tourisme des Carroz et de Flaine.
Conception - rédaction : Reynald Tuillet - service Communication. Crédits photos : service Communication, Freepik, office de tourisme des Carroz, office de tourisme de Flaine, Soremac, SIF, tous droits réservés.
Impression : imprimerie Plancher. 2500 exemplaires.
Un souci de distribution du magazine dans votre boîte aux lettres ? Celui-ci est disponible en libre service en mairie, à l'office de tourisme des Carroz et au syndicat intercommunal de Flaine.
La version numérique est téléchargeable sur le site internet de la commune : www.aracheslafrasse.fr

www aracheslafrasse.fr facebook.com/aracheslafrasse flickr.com/photos/aracheslafrasse

Chères et chers habitants d'Arâches, de la Frasse, des Carroz et de Flaine,

Lors des dernières élections municipales, notre liste "Bien vivre ensemble" a recueilli 68 % des suffrages. Je vous remercie de votre confiance et m'adresse à tous ceux qui n'ont pas voté pour nous, pour leur dire que désormais, et sans ambiguïté, je suis le maire de tous et au service de l'intérêt collectif.

Lors de l'installation du conseil municipal le 26 mai 2020, j'ai fait la lecture de la charte de l'élu local qui comprend un certain nombre de valeurs que je respecterai, et que je m'efforcerai de faire respecter : impartialité, diligence, dignité, probité, intégrité auxquelles j'ajouterai équité, responsabilité, respect, humilité.

Élus le 15 mars, confinés le 17, ce début de mandat est marqué par une crise sanitaire sans précédent. Ceci ne sera pas sans conséquence pour notre commune et donc pour les gens qui y vivent et je pense aux plus démunis d'entre eux.
Nous allons donc devoir faire aussi bien avec moins et chacun devra prendre sa part dans les efforts que nous devrons produire.
Je suis sûr que nous sortirons grandis de cette crise grâce à l'esprit de solidarité dont chacun fera preuve.

« Je suis sûr que nous sortirons grandis de cette crise grâce à l'esprit de solidarité dont chacun fera preuve. »

Cependant, notre équipe municipale gardera le cap que nous nous sommes fixé, à savoir :
- Agir chaque jour afin de favoriser le bien vivre ensemble
- Faire du développement durable une priorité dans tous les domaines
- Développer la participation citoyenne
- Développer un projet de territoire
- Ne pas augmenter les impôts que nous maîtrisons.

Le changement climatique et les défis qu'il nous pose collectivement, nous oblige à réfléchir au-delà du terme de notre mandat pour définir une vision à 20 ans de notre collectivité, de son ancrage dans le territoire et de son modèle économique, pour savoir ce que nous voulons être tous ensemble. Elle constituera le socle de notre action.

Dans quelques semaines, nous allons lancer le travail de construction de cette vision, qui comportera un important volet consultatif et participatif afin que chacun puisse apporter sa contribution et s'approprier le débat.

Avec l'équipe municipale, je souhaite à chacune et à chacun un très bel été et une bonne rentrée.

Votre maire,
Jean-Paul Constant

// ÉLECTION MUNICIPALE //

UNE ÉLECTION SOUS LA MENACE DE LA COVID-19

Qui aurait crû il y a quelques mois que les élections municipales françaises se dérouleraient de cette manière ? Maintenu par le gouvernement, le premier tour de ces élections s'est tenu dans des circonstances bien particulières, sous la menace du coronavirus Covid-19.

Ainsi, ce dimanche 15 mars à Arâches-la-Frasse, suivant les recommandations sanitaires de l'État, l'élection s'est déroulée dans l'espace Serveray méticuleusement préparé par les services municipaux : un seul sens de circulation pour les votants qui étaient invités à se laver les mains sur place, marquage au sol des distanciations à respecter pour chaque bureau de vote, isoloirs séparés, gants et masques conseillés... Les conditions étaient réunies pour que cette élection municipale 2020 se passe dans les meilleures conditions sanitaires possibles pendant le vote mais aussi durant le dépouillement où le public était limité à 100 personnes dans la salle.

Deux listes s'opposaient lors de ce scrutin du premier - et unique - tour : la liste "Bien vivre ensemble" conduite par Jean-Paul Constant, et la liste "Pour des élus qui vous écoutent" menée par Hélène Roux. Et c'est la liste de Jean-Paul Constant qui l'emporte avec 68 % des voix et près de 60 % de participation. Voici les résultats en détail : inscrits 1552, votants 930, blancs 14, nuls 10, exprimés 906. Liste Hélène Roux 289 voix, liste Jean-Paul Constant 617 voix.

La liste de Jean-Paul Constant dispose de 16 sièges au conseil municipal, la liste d'Hélène Roux 3 sièges.

La réunion d'installation des nouveaux élus devait se tenir dans la semaine suivante mais, pour cause de confinement le 17 mars, celle-ci se tiendra finalement le 26 mai. ●

Découvrez vos nouveaux élus en dossier de ce numéro.

L'espace Serveray spécialement aménagé.

Le public présent mais limité lors du dépouillement.

Une partie de la distribution se tenait aux Carroz.

Une notice d'utilisation et d'entretien était aussi donnée.

// COVID-19 //

Des masques pour la population

Très rapidement après la mise en place du confinement, la commune, sous l'impulsion de Marc Iochum (encore maire pour quelques semaines), a souhaité offrir à ses habitants des masques de protection en tissu. Ainsi, près de 5000 masques ont été commandés à une entreprise de la région lyonnaise dans l'objectif de pouvoir distribuer 2 masques par adulte et 1 par enfant. Dans cette période compliquée, ces masques, suivant les recommandations AFNOR, ont dû être réceptionnés en plusieurs fois, les livraisons arrivant au compte-goutte. Les services municipaux ont dû s'organiser en conséquence, en essayant dès que possible de commencer la distribution. Deux distributions furent ainsi réalisées - début mai et début juin - avec la possibilité de retirer ensuite son masque en mairie Jusqu'à la mi-juin.

Le stand d'Arâches.

© UDSP 74

Les présidents des amicales des pompiers et de l'union départementale avec le personnel de l'EHPAD Les Cyclamens lors de la remise des tablettes.

// SOLIDARITÉ //

Nos pompiers se mobilisent

Face à une guerre sanitaire d'ampleur exceptionnelle, l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Savoie (UDSP 74) et l'ensemble de son réseau associatif se mobilisent activement pour venir en aide aux soignants, qui luttent sans relâche contre le coronavirus COVID-19. La mobilisation des associations haut-savoyardes de sapeurs-pompiers (actifs et anciens) et des jeunes sapeurs-pompiers a permis de financer plusieurs respirateurs, alliés indispensables dans cette crise sanitaire inédite, et des tablettes pour permettre aux malades de communiquer avec leurs familles. Des tablettes ont ainsi été remises par les amicales des pompiers d'Arâches-la-Frasse, de Flaine et de Magland à la résidence pour personnes âgées, les Cyclamens, à Magland.

// 8 MAI //

Une cérémonie en petit comité

Confinement oblige, la cérémonie du 8 mai 2020 s'est tenue en petit comité et sans public conformément aux directives des services de l'État. Seuls quelques élus, anciens combattants et représentants des pompiers et de la police municipale ont participé à cet hommage rendu aux combattants de la IIe Guerre mondiale. Marc Iochum, maire, a lu la lettre du président de la République et a déposé, au nom de la commune, des gerbes de fleurs aux monuments aux morts de la Frasse et d'Arâches.

// HONNEUR //

Marc Iochum honoré par la Bulgarie

Samedi 27 juin dernier, Son Excellence Anguel Tcholakov, ambassadeur de Bulgarie en France, a remis, en mairie à Arâches, une distinction honorifique bulgare à Marc Iochum, ancien maire de la commune. Par ce geste, Anguel Tcholakov a tenu à saluer les très bonnes relations bilatérales qui se sont développées entre la Bulgarie et la station des Carroz grâce aux liens construits et noués avec Marc Iochum ces dernières années.

// RECENSEMENT //

Les chiffres en fin d'année

La campagne de recensement qui s'est tenue en janvier et février s'est bien déroulée. Si dans son ensemble, la population a répondu présente à cette obligation, de plus en plus de personnes n'ont néanmoins pas voulu participer à cette campagne 2020, soit en omettant de répondre au questionnaire, soit en refusant catégoriquement, certains ayant le sentiment d'être "fichés"... La loi précise pourtant que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement ne sont pas sans incidence pour la commune : ces données servent à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation, de moyens de transport à développer... et de définir l'enveloppe des dotations que la commune reçoit pour fonctionner.
Les premiers chiffres arriveront en fin d'année.

// FIBRE //

Un report en 2023

Mauvaise nouvelle ! La commercialisation de la fibre optique sur la commune ne débutera pas... avant 2023.
Cette information nous a été communiquée par le SYANE (syndicat de l'énergie et des aménagements numériques de la Haute-Savoie), organisme chargé - entre autres - du déploiement de la fibre en Haute-Savoie. En attendant, nous vous conseillons d'être vigilant(e) sur les démarchages téléphoniques qui vous proposeraient la fibre alors que cette dernière ne sera disponible (au plus tôt) qu'en 2023.
En cas de connexion internet insuffisante, nous vous conseillons, pour le moment, de vous tourner vers des offres en box 4G, le réseau mobile étant bien déployé et rapide sur notre territoire.

// SOCIAL //

Permanences sociales

Voici les dates des prochaines permanences de l'assistante sociale de notre secteur, Mme Vanessa Meneguzzi :
- 3 août
- 7 septembre
- 21 septembre
- 5 octobre
- 19 octobre
- 2 novembre
- 16 novembre
- 30 novembre
- 7 décembre
- 21 décembre

Ces permanences sont sans rendez-vous et se tiennent de 14h à 16h30 à l'école de musique (bâtiment de la crèche "la Souris verte" aux Carroz). Pour des rendez-vous ou une visite à domicile, vous pouvez joindre Mme Meneguzzi au 0450332344.

// FINANCES //

Travailleurs frontaliers, faites-vous connaître !

Les personnes résidant à Arâches-la-Frasse et travaillant dans le canton de Genève sont invitées à s'inscrire avant le 30 septembre 2020 en mairie, munies des coordonnées de l'employeur ou de la filiale, ainsi que du nom de la commune genevoise de l'employeur.
Ce recensement concerne les travailleurs résidant à Arâches-la-Frasse de nationalité suisse ou ayant la double nationalité, suisse et française.
Ce recensement annuel, réalisé en collaboration avec le conseil départemental de la Haute-Savoie, doit permettre de recevoir des compensations financières dans le cadre d'une enveloppe prévue par le canton de Genève.
Il suffit de contacter la mairie (service Finances) au 0450900753 ou par courriel à :
finances@aracheslafrasse.fr

La pose du nouvel enrobé clôt ces travaux d'entrée de station.

// LES CARROZ //

L'ENTRÉE DES CARROZ RÉAMÉNAGÉE

Comme annoncé il y a quelques mois, des travaux d'enrobé de la chaussée ont clos le chantier de refonte de l'entrée de la station des Carroz via Arâches. À cette occasion, la circulation a été perturbée pour permettre au chantier de progresser rapidement (notamment la nuit pour diminuer la gène occasionnée).
Rappelons que ces travaux ont porté sur plusieurs points :
- l'abattage d'arbres fragiles et menaçants pour la circulation et les réseaux sur les conseils de l'ONF,
- la mise en place d'un mur de soutènement du talus pour contenir le glissement des terres le long de la voie,
- le busage des fossés pour améliorer l'écoulement des eaux,
- la création de 20 places de stationnement et de 2 arrêts supplémentaires pour les navettes avec, en complément, des trottoirs en bordure pour rejoindre la station à pied en sécurité,
- un déplacement de l'entrée de station implantée plus bas que précédemment et marquant le commencement de la zone 30.

// LES CARROZ //

Le bowl terminé

Dans la zone du Serveray aux Carroz, le chantier du bowl est terminé. Débuté à l'automne dernier, il aurait dû être terminé au début de l'hiver. Mais les travaux ont pris du retard et le confinement n'a pas permis de boucler plus tôt. Désormais accessible, cette nouvelle structure de glisse urbaine vient en complément du pumptrack et du skate park implantés à proximité.

Nouvelle chaussée et nouveau trottoir route du Val Renand.

// LA FRASSE - ARÂCHES - LES CARROZ //

Travaux de voirie du printemps

Comme tous les ans, la commune délègue la société Colas pour réparer les rues de la commune qui ont souffert l'hiver. Avec le retour des températures printanières et la fin des gelées, les chaussées se retrouvent abîmées et nécessitent un entretien rapide. Ainsi, durant 15 jours, les trous, fissures et nids de poules sont colmatés et, dans les cas les plus extrêmes, la commune doit programmer une réfection complète de la voirie. Ce fut le cas, ce printemps, pour les routes des Moulins, du Val Renand et des Servages.
Cela permet également de compléter les réfections par des aménagements supplémentaires, comme pour la route du Val Renand par exemple, avec la création d'un trottoir, permettant d'accéder plus facilement aux commerces environnants.

// LES CARROZ //

Rétrécissement de voie route des Moulins

En test cet été aux Carroz : un rétrécissement contraint de voie route des Moulins, avec priorité de passage des véhicules selon le sens de circulation.
Plusieurs objectifs à cette mise en place :
- faciliter et sécuriser la circulation des piétons à cet endroit,
- limiter la vitesse des véhicules et sécuriser les croisements dans ce tronçon plus étroit de la rue.
Si ce test s'avère concluant, il sera reconduit dès cet hiver et un projet de trottoirs sera proposé.

Rétrécissement de voie en phase de test route des Moulins.

Térard à côté de l'une de ses sculptures lors de la pose.

// LES CARROZ //

Des sculptures monumentales sur la place de l'Ambiance

En collaboration avec l'office de tourisme et le centre culturel des Carroz, deux sculptures monumentales en métal trônent actuellement sur la place de l'Ambiance des Carroz. Ces sculptures sont l'œuvre de Térard, artiste annécien, qui les prête gracieusement à la station pendant une année. La commune tient à le remercier pour ce geste. Ces sculptures viennent compléter harmonieusement les aménagements paysagers de la nouvelle place.
Terard était venu l'année dernière exposer au centre culturel des Carroz. Vous pouvez en savoir plus sur lui et ses œuvres via son site Internet : https://terard.jimdosite.com

UN CASSE-TÊTE POUR PRÉPARER L'ÉTÉ

Après une fermeture anticipée de nos stations à cause de la crise de la Covid-19, les offices de tourisme des Carroz et de Flaine ont dû totalement repenser - et dans un délai plus que restreint - l'organisation de leur été, entre annulation d'événements et contraintes sanitaires. Témoignages des directeurs, Philippe Poëttoz et Pierre Claessen.

// FLAINE //

ENTRE INCERTITUDES ET RENOUVEAU

Le 14 mars 2020 restera gravé dans toutes les mémoires, et plus particulièrement pour les offices de tourisme de montagne dont celui de Flaine.
Plus de 6 000 clients sont sur la station, le remplissage est de 88 %, et nous recevons en fin de journée l'obligation de fermer le domaine skiable et donc la station pour cause de confinement. Ce soir-là, toute l'équipe de l'office de tourisme est sur le pont pour organiser la communication et l'information sur la journée du dimanche et préparer l'aide aux retours de ses clients. Entre les explications, les obligations de confinement, nos clients sont perdus, ne comprennent pas et nous demandent quand nous allons rouvrir... Il nous faudra 5 jours pour aider les dernières personnes à rejoindre leurs domiciles. Le jeudi, toute la station est en confinement, l'office de tourisme inclus.

ASSURER LE LIEN ENTRE TOUS

Confinement ne rime pas avec fermeture totale ; il faut gérer maintenant les questions (via mail et téléphone) relatives aux remboursements des forfaits, des appartements, tout l'administratif pour les assurances... bref, assurer le lien entre tous. À aucun moment, le contact ne sera rompu entre nos clients et la station, car nous répondrons à tous les mails durant cette période. Les 4 semaines qui suivront seront calmes. Mais de cette situation, les interrogations sur la saison estivale se cumulent : quid de l'été, des évènements, des activités, de notre pass et, surtout, est-ce que nos clients seront au rendez-vous ?

INCERTITUDES SUR L'ÉTÉ

Avril-mai est la période la plus déroutante, les incertitudes se multiplient, les questionnements sont de mises. Début avril, l'office de tourisme de Flaine décide de modifier sa communication et accentue cette dernière sur les bienfaits de la montagne, les grands espaces, se retrouver en famille, la nature, se ressourcer, la balade et la randonnée. Jusqu'à mi-juin, nous ne communiquerons que de cette manière et nous maintenons le contact avec nos clients via les réseaux sociaux et notre site. Nous évitions de parler du Covid, car tout le monde en parlait déjà assez ! L'incertitude des clients durera longuement jusqu'au 10-15 juin environ. Au 15 juin, la fréquentation de la station se situe entre moins 20 et moins 25 % sur la fréquentation estivale. C'est seulement à partir de cette date que nous commençons à communiquer sur notre pass été et ses activités.

LE RENOUVEAU DES ACTIVITÉS

En avril et mai, nous avons le temps d'élaborer de nouveaux sentiers thématiques, de nouvelles randonnées (par exemple autour de la pêche, du yoga ou en insérant des nuitées dans les refuges locaux), tout ceci en coordination avec le syndicat intercommunal de Flaine. Nous avons créé de nouvelles activités, comme l'accrofun (filet suspendu à 4m de haut), un espace damier/échiquier géant, 2 terrains de foot, un parcours de "roule ta boule" que les petits flainois ont déjà vite adopté ainsi que des balades en poneys. Nous avons été contraints d'annuler tous les cours sportifs et une de nos semaines évènements - Covid oblige.
Du 15 au 30 juin, les premières réservations tombent enfin, et le taux d'occupation remonte en flèche. La station a ouvert le 4 juillet, et Flaine a récupéré son retard. Tous les commerces du Forum seront ouverts cet été - une première depuis les années 90 ! Les protocoles sanitaires sont en place afin de rassurer nos clients, et nous-mêmes, car, méfiance, le virus n'a pas disparu.
Notre souci sera d'assurer la sécurité et de divertir au mieux tous nos invités. Objectif de cet été 2020 : enchaîner une 13e saison consécutive de hausse de fréquentation !

Pierre Claessen
Directeur de l'office de tourisme de Flaine

// LES CARROZ //

L'ÉTÉ DÉVELOPPÉ AUTOUR DE 4 AXES

Avec la crise sanitaire, nous avons dû revoir totalement notre copie pour l'été à venir. En effet, avec notre nouvelle place de l'Ambiance, les nouveaux équipements, nous avions misé sur la centralisation et la concentration des manifestations... Mais il a fallu tout repenser ! De nombreux évènements et temps forts ont été annulés et/ou reportés en 2021, comme la Folle Furieuse par exemple.
En s'appuyant sur les différentes enquêtes réalisées auprès des français, nous avons tenté collectivement de rebondir, d'être force de proposition. Nous avons donc travaillé sur 4 axes :

1/ Une charte santé *Les Carroz "vos vacances en toute sérénité"*
> Garantir un séjour sous le signe de la bienveillance, de la transparence et de l'adaptabilité.
> Assurer une visibilité facile et cohérente de tous les protocoles sanitaires entrepris par la station et l'ensemble de ses professionnels.
> Favoriser l'information à distance pour la préparation de votre séjour.
> Réinventer l'offre d'animations pour des vacances toujours festives et ludiques.
> Réorganiser le parcours client dans tous les temps du séjour (activités, restauration, etc.) pour préserver votre sécurité !

2/ Le pass'été
Notre dispositif 2020 : 40 € d'activités inclus et de nombreuses réductions octroyées pour un séjour aux Carroz.
> 1 descente en luge sur rail
> 1 entrée piscine
> 1 aller-retour en télécabine piéton
> 1 activité sportive au choix proposée par le service des Sports de la commune d'Arâches-la-Frasse
> 1 sortie encadrée avec un accompagnateur moyenne montagne proposée par l'office de tourisme des Carroz
+ un accès à de nombreuses remises chez les partenaires.
100 pass ont fait l'objet d'un concours au mois de juin. Il est vendu au tarif de 20 € (soit - 50 %) à l'office de tourisme, à la caisse de la télécabine et auprès de certains hébergeurs professionnels.

LESCARROZ CHALLENGE

3/ Les Carroz Challenge
La station des Carroz organise cet été, le premier "Les Carroz Challenge". L'idée est de relever des défis en famille ou entre amis durant vos vacances d'été à la montagne.
Les 5 épreuves du Carroz Challenge :
- une chasse au trésor,
- une randonnée en montagne,
- la luge sur rail avec masque de réalité virtuelle,
- le biathlon,
- le VTT.

Des activités et animations en bonus sont proposées pour cumuler encore plus de points : accrobranche, mountaincart, atelier du centre culturel, animations de l'office de tourisme, vol en parapente...
Chaque semaine, des prix sont remis aux vainqueurs. En septembre, un tirage au sort offrira la possibilité de remporter 3 weekends skis (2 nuitées pour 4/6 personnes avec hébergement, forfaits, matériel, luge, Aquacime et cours de ski).

4/ Un important plan promotionnel de l'été
Pour informer sur tous ces changements et nouveautés, nous avons déployé notre communication à différents niveaux :
- en local : affichage panneaux permanents, radio, écran en supermarchés, sites web (skipass.com pour les passionnés de montagne, outzer.fr pour les passionnés de trail, randonnée, alpinisme, escalade, et 26in.fr pour les passionnés de vélo, descente, enduro)...
- en nationale : réalisation de "capsules" vidéos présentant l'ensemble de nos activités et structures au travers de petites vidéos, accueil de journalistes et diffusion de communiqués de presse, jeux concours (pass'été et JPP Challenge)...

Philippe Poëttoz
Directeur de l'office de tourisme des Carroz

UN BUDGET 2020 DE TRANSITION

Le budget 2020 signe la fin d'un mandat électoral de 6 ans : les grands projets sont arrivés à terme ; restent les investissements généraux qui suivent normalement leurs cours. L'équilibre de la section de fonctionnement est maintenue.

Les années se suivent et se ressemblent : les dotations de l'État restent stables, n'augmentent plus - voire diminuent, ce qui oblige à continuer les efforts de maîtrise des dépenses sans toucher aux impôts communaux.

Principaux investissements réalisés en 2019 :
- fin des travaux du centre des Carroz (1 862 825 €),
- extension du Carré Pointu (546 850 €),
- aménagement de l'entrée des Carroz (468 691 €),
- bowl de la zone de loisirs du Serveray (150 347 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 12 962 059,81 €

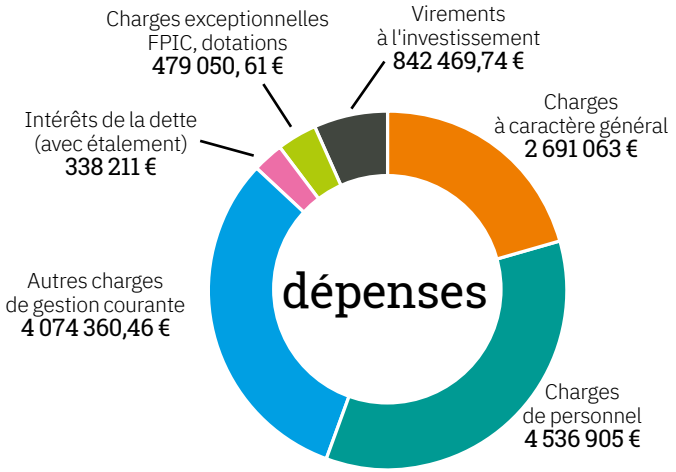

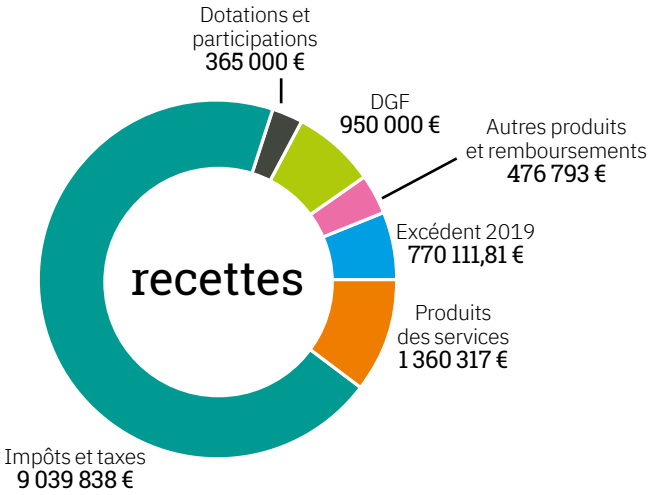

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 334 591,20 €

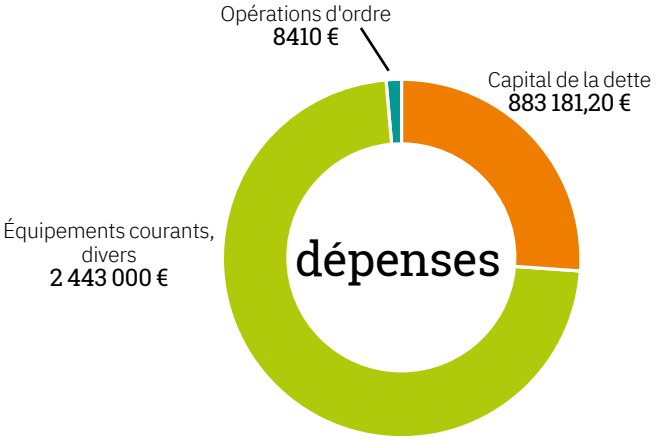

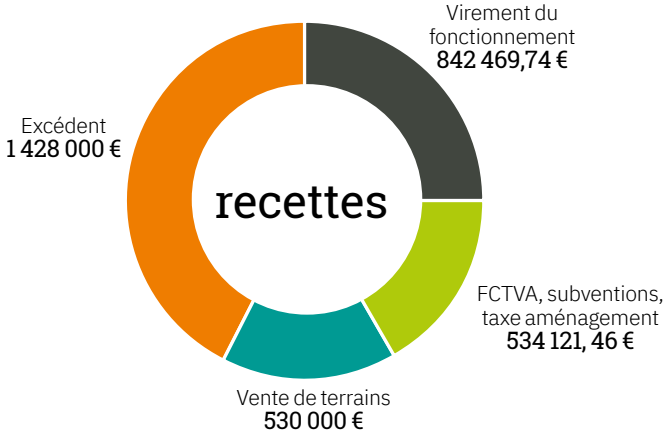

LA TAXE D'HABITATION ÉVOLUE

Depuis quelques années maintenant, la taxe d'habitation subit une transformation souhaitée par le gouvernement. Une transformation déjà visible pour de nombreux ménages qui ont vu leur taxe diminuer voire disparaître (hors redevance télévisuelle).

UNE RÉFORME EN 3 TEMPS

De 2018 à 2020, c'est la mise en place d'un dégrèvement de masse de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables sur les résidences principales. En 2021 et 2022, le dispositif de suppression de la taxe d'habitation des résidences principales s'élargira progressivement, avec comme objectif dans un dernier temps en 2023, la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales. Attention : l'ensemble des résidences secondaires ainsi que les locaux professionnels non soumis à la cotisation foncière des entreprises restent redevables de la taxe d'habitation.

DES TAUX COMMUNAUX MAINTENUS

À Arâches-la-Frasse, le taux communal ne bouge pas : 24,63 % depuis 5 ans. Ce sera encore le cas en 2020. Mais, comment se fait-il que, malgré tout, les montants prélevés augmentent pour certaines personnes d'une année sur l'autre ? D'une part, il est possible que les autres taux (intercommunaux, départementaux) augmentent ce qui entraîne automatiquement une taxe en hausse. D'autre part, il est possible que l'État revalorise les bases d'imposition - ce qui sera le cas en 2020. En effet, l'exercice 2020 sera marqué par un gel de la situation 2019 et se caractérisera par : une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de l'ordre de 0,9 %, un gel des effets de la politique d'abattement, et le report à 2023 de toutes les décisions en matière de taux et modifications d'abattements pour la taxe d'habitation.

UN NOUVEAU PANIER FISCAL POUR LA COMMUNE

La compensation pour la commune s'opère par une redescente de la part départementale de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties), sur la base des taux adoptés en 2017. Ainsi, à compter de 2021, le nouveau panier fiscal de la commune se décomposera comme suit :
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux professionnels (sans pouvoir de taux jusqu'en 2022 inclus),
- la taxe sur le foncier bâti (le taux 2021 sera la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020),
- la taxe sur le foncier non bâti.

Pour une compensation à l'euro près, l'État va appliquer un coefficient correcteur au montant de la TFPB perçue par la commune.

// LE CHIFFRE //

4 078 516 €

C'est le montant de la taxe d'habitation perçue en 2019 par la commune (865 résidences principales et 5 886 résidences secondaires).

UNE NOUVELLE ÉQUIPE À LA TÊTE DE LA COMMUNE

Élus lors du scrutin du 15 mars dernier, voici les 19 citoyens qui vont siéger pendant 6 ans au sein du conseil municipal d'Arâches-la-Frasse.
Le 26 mai, Jean-Paul Constant a été élu maire à l'unanimité.

MAIRE

JEAN-PAUL CONSTANT
Liste "Bien vivre ensemble" .

MAIRES-ADJOINTS

JULIEN DÉLÉMONTEX
Liste "Bien vivre ensemble"

ALINE LÉSENEY
Liste "Bien vivre ensemble"

PHILIPPE SIMONETTI
Liste "Bien vivre ensemble"

MARIE-PAULE BAY
Liste "Bien vivre ensemble"

YANN MATHURIN
Liste "Bien vivre ensemble"

CONSEILLERS MUNICIPAUX

ANNE-MARIE CHAVOT
Liste "Bien vivre ensemble"

VALENTINE CHEVRIER
Liste "Bien vivre ensemble"

CHRISTOPHE DEBAECKER
Liste "Bien vivre ensemble"

ANNE-SOPHIE LE PAPE
Liste "Bien vivre ensemble"

GWENAËL RUAU
Liste "Bien vivre ensemble"

NOËLLE CARLIOZ ÉGARD
Liste "Bien vivre ensemble"

PETER JULES
Liste "Bien vivre ensemble"

MARJOLAINE LÉVÊQUE
Liste "Bien vivre ensemble"

FRÉDÉRIC CERTAIN
Liste "Bien vivre ensemble"

INÈS NAVILLOD
Liste "Bien vivre ensemble"

ROZENN DURAND
Liste "Pour des élus qui vous écoutent"

PAUL VOIRIN
Liste "Pour des élus qui vous écoutent"

ALEXANDRA FOURGEAUD
Liste "Pour des élus qui vous écoutent"

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Pendant 6 ans, les élus vont donc siéger au conseil municipal. Autour du maire, les maires-adjoints auront à leur charge des délégations dans des domaines précis. Ils seront également chargés d'animer des commissions de travail réunissant élus et techniciens municipaux. Mais ce n'est pas tout ! La commune doit être représentée dans différents organismes (cf. ci-après). Maire, maires-adjoints et conseillers municipaux sont donc répartis dans diverses instances où ils siégeront durant les 6 prochaines années.

// URBANISME //

Responsable : Aline Léseney.
Membres : Philippe Simonetti, Noëlle Carlioz-Egard, Gwenaël Ruau, Frédéric Certain, Alexandra Fourgeaud.

// ÉQUIPEMENTS PUBLICS – VOIRIE – EAU – BOIS //

Responsable : Philippe Simonetti.
Membres : Aline Léseney, Frédéric Certain, Anne-Marie Chavot.

// COMMISSION APPEL D'OFFRES (CAO, DSP) //

Titulaires : Julien Délémontex, Philippe Simonetti, Aline Léseney.
Suppléants : Yann Mathurin, Christophe Debaecker, Alexandra Fourgeaud.

// FINANCES - ÉCONOMIE //

Responsable : Julien Délémontex.
Membres : Christophe Debaecker, Philippe Simonetti, Paul Voirin.

// DÉVELOPPEMENT DURABLE //

Responsable : Julien Délémontex.
Membres : Valentine Chevrier, Noëlle Carlioz-Egard, Aline Léseney, Anne-Sophie Le Pape, Jean-Paul Constant, Gwenaël Ruau, Paul Voirin.

// VIE SOCIALE - ÉDUCATION JEUNESSE //

Responsable : Marie-Paule Bay.
Membres : Noëlle Carlioz-Egard, Aline Léseney, Anne-Sophie Le Pape, Marjorie Lévêque, Gwenaël Ruau, Anne-Marie Chavot.

// VIE ASSOCIATIVE - SPORT //

Responsable : Yann Mathurin.
Membres : Anne-Sophie Le Pape, Gwenaël Ruau, Anne-Marie Chavot, Inès Navillod.

// CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE //

Président : Jean-Paul Constant.
Membres : Maire-Paule Bay, Noëlle Carlioz-Egard, Anne-Marie Chavot, Aline Léseney + 4 membres nommés par le conseil municipal.

COMPRENDRE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Nouvellement élus, maire, maires-adjoints et conseillers municipaux vont intégrer l'administration de plusieurs organismes qui œuvrent sur le territoire d'Arâches-la-Frasse. Qui fait quoi ? Qui gère quoi ? Avec quel statut ? Ce n'est pas forcément simple pour les habitants de s'y retrouver. Voici quelques clés pour mieux comprendre.

Première réponse : non, la commune n'a pas la charge de toutes les infrastructures de son territoire. Quelquefois, elle délègue ; quelquefois, cela ne relève pas de son cercle de compétences... Tout n'est pas forcément simple à comprendre, et il n'est pas étonnant que cela engendre une certaine confusion chez les usagers dont le premier réflexe est souvent de se retourner directement vers la commune. Néanmoins, afin de représenter et de défendre les intérêts communaux, le maire et les conseillers municipaux d'Arâches-la-Frasse intègrent ces nombreux organismes qui ont en charge des compétences hors du giron communal ou volontairement déléguées. Ces organismes ont différents statuts, relevant soit des établissements publics, soit de sociétés privées - ce qui a une incidence sur leur fonctionnement et leurs ressources.

// ARÂCHES-LA-FRASSE, UNE COMMUNE ATYPIQUE //

En 1974, la commune d'Arâches fusionne avec la commune de La Frasse sous le format de "fusion association". En juin 1995, La fusion d'Arâches avec La Frasse est transformée en fusion simple. En janvier 2000, Arâches devient Arâches-la-Frasse (source : INSEE).
En janvier 2019, la commune reçoit des services de l'État un arrêté de surclassement 20 000 - 40 000 habitants.
Arrondissement de Bonneville (sous-préfet : Bruno Charlot).
Canton de Sallanches (conseillers départementaux : Georges Morand et Sophie Dion).
6e circonscription législative de Haute-Savoie (député : Xavier Roseren).

Population : 34 109. C'est le nombre d'habitants temporaires et saisonniers arrêté par les services de l'État le 8 janvier 2019 (surclassement). Cet arrêté précise que la population totale de la commune (comprenant les Carroz et Flaine) se décompose comme suit :
- 1975 habitants à l'année,
- 32 134 habitants en population touristique (hôtels, résidences secondaires, meublés, villages vacances, etc.) - moyenne obtenue sur la base de grilles de calcul officielles.

© Charles Savouret

Cluses Arve et montagnes

La communauté de communes Cluses Arve et montagnes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant 10 communes : Arâches-la-Frasse, Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Saint-Sigismond, Scionzier, Thyez.
La communauté de communes est gérée par un conseil communautaire, composé de 45 élus des communes membres (dont 2 pour Arâches-la-Frasse).
Outre les compétences obligatoires, les élus ont choisi au moins 3 compétences optionnelles, lors de la constitution de la collectivité et peuvent exercer tout ou partie des compétences facultatives prévues par le cadre juridique.
Compétences obligatoires : aménagement du territoire, développement économique.
Compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, action sociale, assainissement.
Compétences facultatives : politique de la ville, voirie, culture, sport, aires d'accueil des gens du voyage.
Ainsi, de nombreuses compétences, qui étaient auparavant du ressort de la commune (collecte des déchets, navettes station...), ont été transférées à la communauté de communes. Toutefois, grâce à la loi Montagne, la commune, de par sa spécificité touristique, conserve la main sur quelques compétences comme le tourisme par exemple.
Représentants : Jean-Paul Constant (vice-président) et Alise Léseney.

© OT des Carroz

La Soremac

La Soremac (société des remontées mécaniques) est une société d'économie mixte au régime *"in house"* : son capital est à la fois public et privé, sachant que les personnes publiques doivent détenir une part prépondérante du capital. Ainsi, la commune détient depuis peu 68 % du capital.
La Soremac est administrée par un conseil d'administration de 11 membres, dont 7 pour la commune dorénavant.
La Soremac a pour objet d'exploiter le réseau des remontées mécaniques de ski alpin et les pistes de ski du domaine skiable de la station des Carroz dans le cadre d'une délégation de service public (contrat d'affermage). Elle reverse chaque année à la commune une redevance sur le budget annexe des remontées mécaniques lui permettant de répondre aux investissements.
À noter que la commune reste maître d'ouvrage des éventuels travaux via le budget annexe "remontées mécaniques".

Représentants : Jean-Paul Constant (président), Gwenaël Ruau, Yann Mathurin, Julien Délémontex, Christophe Debaecker, Alexandra Fourgeaud, Inès Navillod.

Les Carroz Tourisme

Depuis 2011, l'office de tourisme des Carroz est un établissement public industriel et commercial (EPIC) rattaché à la commune. Il a pour mission de promouvoir la station des Carroz et d'organiser des événements/animations pour favoriser l'attractivité touristique de la station.
Bien que Les Carroz Tourisme soit rattaché à la commune, il possède sa propre personnalité juridique. De ce fait, son comité de direction est administré par 6 représentants de la commune.
Une convention d'objectifs a été conclue entre la commune et l'EPIC, laquelle fixe les objectifs et missions de l'office de tourisme en contrepartie de la subvention de fonctionnement (complétée par la taxe de séjour du territoire hors Flaine) qui lui est accordée par la commune.

Représentants : Gwenaël Ruau (président), Yann Mathurin, Peter Jules, Anne-Marie Chavot, Marie-Paule Bay, Anne-Sophie Le Pape. Suppléants : Aline Léseney, Noëlle Carlioz Égard, Christophe Debaecker, Julien Délémontex, Inès Navillod.

Le Sivu d'Agy

Le Sivu d'Agy est un syndicat intercommunal à vocation unique : l'aménagement, la gestion et l'entretien du site nordique d'Agy. Il réunit les communes d'Arâches-la-Frasse et de Saint-Sigismond qui composent le comité syndical (6 membres).
Les ressources sont composées de contributions communales à hauteur de 50 % pour chacune d'entre elles. Néanmoins, les deux communes membres financent souvent sur leur budget propre des travaux d'entretien, d'aménagement et de mise en sécurité du site nordique.

Représentants : Yann Mathurin, Marie-Paule Bay, Philippe Simonetti. Suppléants : Gwenaël Ruau, Anne-Sophie Le Pape, Inès Navillod.

Le SIF

Le syndicat intercommunal de Flaine est constitué sous la forme d'un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) dont ses communes membres sont Magland et Arâches-la-Frasse. Il exerce certaines compétences sur le territoire de Flaine qui lui ont été déléguées par ses deux communes membres, par exemple : le chauffage urbain, la voirie, les parkings, les affaires scolaires, entretien et gestion des équipements sportifs publics et à but touristique, etc.
Son comité syndical est composé de 10 délégués, à raison de 5 délégués par commune membre. La présidence était assurée depuis 2014 par un élu d'Arâches-la-Frasse.
Chacune des communes participent au budget du SIF par le biais d'une contribution mais également par le versement des recettes et redevances perçues par les communes sur le territoire de Flaine. ◆

Représentants : Jean-Paul Constant (vice-président), Peter Jules, Marjolaine Lévêque, Inès Navillod, Rozenn Durand. Suppléants : Gwenaël Ruau, Julien Délémontex.

Le domaine skiable de Flaine

Le domaine skiable de Flaine est une branche relevant de GMDS (Grand Massif domaines skiables), société anonyme à conseil d'administration, présidée par David Ponson et dont le directeur général est Frédéric Marion.
GMDS est le délégataire de la gestion du domaine skiable flainois (remontées mécaniques et pistes) sur les territoires d'Arâches-la-Frasse et de Magland.
GMDS reverse chaque année à la commune une redevance dans le cadre d'une concession et la taxe loi Montagne. L'ensemble de ces ressources est ensuite reversée au syndicat intercommunal de Flaine avec un décalage d'une année. ◆

Le Syane 74

Le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique réalise, sur le département, pour le compte des communes adhérentes et sans concession Enedis, des études et travaux relatifs à la distribution de l'électricité, aux réseaux d'éclairage public, du gaz et des communications électroniques.
Pour Arâches-la-Frasse, le Syane intervient essentiellement en matière de distribution d'électricité et de création d'éclairage public. La commune participe, via une délibération, au coût des études et travaux. ◆

Représentant : Frédéric Certain.

Les délégations particulières

La commune a contracté d'autres DSP (délégation de service public) pour la gestion de certaines structures sur le territoire :
> le centre équestre du Laÿ,
> l'accrobranche des Carroz,
> la restauration rapide du pumptrack des Carroz. ◆

L'office de tourisme de Flaine

L'office de tourisme de Flaine est actuellement une association. Il a pour mission principale de promouvoir le territoire et de proposer des événements et animations aux touristes sur Flaine. Toute personne physique ou morale peut adhérer à l'association. Son conseil d'administration est composé d'un représentant des remontées mécaniques de Flaine, de deux représentants élus du SIF ainsi que de 9 adhérents élus par l'assemblée générale. ◆

Le syndicat mixte Funiflaine

Installé le 27 juin 2016, le syndicat mixte ouvert Funiflaine poursuit l'objectif de relier la commune de Magland à la station de Flaine par la mise en place d'un téléporté innovant.
Cette structuration institutionnelle associe les acteurs publics du projet : les communes de Magland et d'Arâches-la-Frasse, la communauté de communes Cluses Arve et montagnes, le département de la Haute-Savoie, avec le soutien de l'État et de la région Auvergne Rhône-Alpes.
Ce syndicat est présidé par Christian Monteil, président du département. ◆

Représentants : Jean-Paul Constant, Julien Délémontex, Peter Jules, Gwenaël Ruau. Suppléants : Rozenn Durand, Marjolaine Lévêque, Valentine Chevrier, Yann Mathurin.

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Dans ces institutions, nos élus n'y siègent pas. Mais celles-ci restent des partenaires importants de la commune dans la mise en œuvre de ses projets et dans la gestion de certains sites.

haute savoie le Département

Au même titre que la commune, le département est une collectivité territoriale, c'est-à-dire une personne morale de droit public différente de l'État.
Avec 34 conseillers départementaux et près de 3000 agents, le département de la Haute-Savoie s'occupe de l'action sociale, du développement du territoire et du développement durable, de la culture et de l'éducation, du transport et des routes.
Arâches-la-Frasse fait partie du canton de Sallanches dont les conseillers, élus jusqu'en 2021, sont Georges Morand (maire de Sallanches) et Sophie Dion.
Le département est un important partenaire financier de la commune de par ses nombreuses aides et subventions.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Comme la commune et le département, la région est une collectivité territoriale (et aussi, en parallèle, une division administrative du territoire et des services déconcentrés de l'État - préfecture de région).
Au travers de nombreux domaines de compétences, la région est chef de file dans les domaines suivants : l'aménagement et le développement durable du territoire, la protection de la biodiversité, le climat, la qualité de l'air et l'énergie, l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transports et le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.
A l'instar du département, la région est un important partenaire financier de la commune de par ses nombreuses aides et subventions.

// PARTENAIRES INCONTOURNABLES : LES SERVICES DE L'ÉTAT //

Dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'État a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois. Bien qu'autonome, la commune est donc amenée à collaborer très régulièrement avec les services de l'État, que ce soit la préfecture, le Trésor public ou les directions départementales et régionales déconcentrées (Jeunesse et Sports par exemple).
Notons que le maire est à la fois exécutif de la commune et agent de l'État. En tant qu'agent de l'État, il est notamment chargé de l'état civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement citoyen. En outre, le maire dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile. Lorsque le maire intervient en tant qu'agent de l'État, il agit, selon le cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (préfet ou sous-préfet) ou judiciaire (procureur de la République).

EXPRESSION POLITIQUE

Groupe "Bien vivre ensemble"

Chers concitoyens,

Il est d'usage de faire un bilan après les Cent jours. Il serait téméraire de comparer la campagne électorale au Vol de l'Aigle et excessif d'assimiler la crise du COVID à Waterloo mais la période fut dense et les débuts inattendus pour votre nouvelle municipalité. Revenons sur quelques aspects.

Chez nous comme ailleurs, cette crise a suscité des difficultés et des drames humains. Ceux qui ont été contaminés ont eu à déplorer des symptômes douloureux et parfois récurrents. D'autres ont été emportés et nous voulons ici saluer leur mémoire et notamment celle d'Adrien Pizzolitto.

Mais chez nous, la crise a également permis de prendre conscience des atouts du territoire et de sa population. Les manifestations de soutien spontanées ont été une belle preuve de cet esprit de village qui fonde notre identité. En particulier, il convient de remercier les nombreuses couturières qui ont œuvré à la production de masques. La crise sanitaire a permis également de mesurer la chance de disposer sur la commune d'un cabinet médical opérationnel, animé par une équipe dévouée et qui a proposé un soutien adapté aux malades du COVID tout en poursuivant les autres soins. Notre cadre de vie montagnard, avec son espace et ses paysages magnifiques offrait des perspectives incomparablement plus agréables que les solitudes urbaines. Il est certain que pour pénible qu'elle ait pu être, la période de confinement a été plus facile à vivre chez nous que dans beaucoup d'endroits. Nous devons le garder à l'esprit, et pas seulement pour d'éventuelles phases ultérieures de la crise.

Pour la nouvelle équipe, la période fut aussi l'occasion de prendre encore mieux la mesure des défis à relever. La crise du COVID se caractérise par plusieurs complexités : marquée du sceau de l'incertitude sur son évolution, elle a changé très rapidement les comportements individuels et collectifs et a touché très inégalement les individus selon leur état de santé ou leur situation économique. Dans ce contexte, nous nous sommes efforcés, en appui de l'équipe municipale précédente dont le mandat a été prolongé, de conserver un équilibre entre les enjeux sanitaires, économiques et sociaux en ayant à l'esprit trois objectifs primordiaux : protéger la population, soutenir l'économie et préparer l'avenir. Les témoignages des directeurs des offices du tourisme vous ont donné un aperçu de la difficulté à adapter très vite notre stratégie estivale. Sur le plan scolaire et périscolaire, nous pouvons saluer la mise en place rapide et efficace du protocole sanitaire malgré des directives gouvernementales en évolution rapide. Sur le plan financier, cette période a été rude. Sans préjuger des mesures de soutien éventuelles à venir, nous évaluons la perte pour les finances communales à environ 1 million d'euros, ce qui correspond à 6% du budget annuel. Il faut y ajouter 500 000 € de pertes pour la SOREMAC et environ 130 000 pour le budget SIF 2021 au titre de notre commune. Nous avons donc fait un travail exigeant de revue des projets que nous vous avions présentés durant la campagne pour maintenir un volontarisme responsable.

Vous l'aurez compris, les péripéties et difficultés inattendues n'ont pas entamé l'enthousiasme et la détermination de tous vos élus sans distinction à œuvrer pour le bien de la collectivité et de sa population, dont la crise nous rappelle les formidables qualités !

Groupe "Pour des élus qui vous écoutent"

Chers concitoyens,

Depuis l'élection de mars dernier, notre commune est concernée par le droit d'expression des élus minoritaires. Cette avancée majeure, qui faisait cruellement défaut aux mandats précédents, est désormais inscrite dans la loi et nous permettra de communiquer tout au long du mandat. Nous tenons à remercier nos colistiers qui nous ont transmis le relais avec la plus grande bienveillance. Nous les remercions pour leur implication sans faille, pour leurs conseils avisés et pour la confiance qu'ils nous témoignent.

Forts de l'historique qu'ils nous ont légué, nous abordons ce premier mandat avec sérénité.

C'est donc avec enthousiasme que nous avons pris nos fonctions, impatients de pouvoir agir. Le mandat débute sous de bons auspices et dans la bonne humeur, conscients des difficultés et défis que nous nous devons de relever. Nous avons été accueillis chaleureusement par les membres de l'équipe élue et les en remercions. Nous leur avons fait part de notre implication et de notre volonté d'œuvrer collectivement dans l'intérêt général.

Avec les premiers conseils municipaux ont eu lieu les premiers débats. Certains votes ont été unanimes, et d'autres non, mais toujours fidèles aux engagements pris envers vous, reflet de nos convictions profondes.

Soyez assurés que tout au long de notre mandat, nous ferons tout pour honorer votre confiance. Nous agirons pour le développement harmonieux de notre commune dans le respect de son patrimoine naturel, et en veillant au traitement équitable de tous.

Nous restons à votre écoute,

Rozenn DURAND, Paul VOIRIN, Alexandra FOURGEAUD

PENSE-BÊTE

Services municipaux

VOTRE MAIRIE
64, route de Frévuard à Arâches
Ouverte les lundis, mardis, vendredis de 9h à 13h, et les mercredis et jeudis de 9h à 17h30.
04 50 90 03 40

SERVICE DES SPORTS
04 50 90 24 80

CENTRE CULTUREL DES CARROZ
04 50 58 67 60 ou 06 89 90 09 38

SERVICES TECHNIQUES
04 50 90 05 38

POLICE MUNICIPALE
04 50 90 07 98 ou 06 72 99 56 22

Flaine

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FLAINE
04 50 90 82 75
Gère à Flaine : école (sauf inscriptions), centre d'art, bibliothèque, golf, la Poste, parking, sentiers, voirie, déchets, électricité.

Bouger

OFFICE DE TOURISME DES CARROZ
04 50 90 00 04

OFFICE DE TOURISME DE FLAINE
04 50 90 80 01

Habiter

DÉCHÈTERIE
Horaires en haute saison (du 1er mai au 28 octobre) : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Mardi et jeudi de 14h à 17h30.Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermée le dimanche.
Horaires en basse saison (du 29 octobre au 30 avril) : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30. Mardi et jeudi de 14h à 16h30. Fermée les samedis et dimanches.
La déchèterie est fermée également les jours fériés.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES
Passage en soirée. La Frasse, Arâches : les lundis et vendredis. Les Carroz : les lundis et vendredis (et les mercredis en hiver et été).
Renseignements : communauté de communes Cluses Arve et montagnes au 04 57 54 22 16.
Flaine : se renseigner auprès du SIF.

MARCHÉ
Aux Carroz le mardi.

URGENCES EAU
En dehors des heures d'ouverture des services techniques
06 72 99 56 21

URGENCES EDF
09 69 32 15 15

URGENCES GDF
0 810 43 30 74

Se soigner

CABINET MÉDICAL DES CARROZ
04 50 90 38 43

CABINET MÉDICAL DE FLAINE
04 50 90 81 42

CABINET D'INFIRMIÈRES
04 50 18 13 84

PHARMACIE DES CARROZ
04 50 90 00 57

PHARMACIE DE FLAINE
04 50 90 82 02

CENTRE ANTIPOISON
04 72 11 69 11

CENTRE DE SOINS DE PREMIERS RECOURS
04 50 47 57 76

HÔPITAL DE SALLANCHES
04 50 47 30 30

SAMU
15

POMPIERS
18

Sécurité

GENDARMERIE
04 50 90 00 41 ou 17

ÉTAT DES ROUTES
0 800 100 200 ou 04 50 33 20 74

Changements d'horaires d'ouverture de la mairie et des services techniques

Depuis le 22 juin, les horaires d'ouverture de la mairie et du centre technique municipal évoluent.
La mairie sera ouverte les lundis, mardis, vendredis de 9 h à 13 h, et les mercredis et jeudis de 9 h à 17 h 30.
Aux services techniques, l'accueil sera ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, et le mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.
Vous pouvez également contacter les services municipaux par téléphone, courriel ou avec les formulaires de contact du site internet www.aracheslafrasse.fr

aracheslafrasse.fr facebook.com/aracheslafrasse flickr.com/photos/aracheslafrasse

ARÂCHES LA FRASSE | STATIONS des CARROZ & de FLAINE

www.**aracheslafrasse.fr**

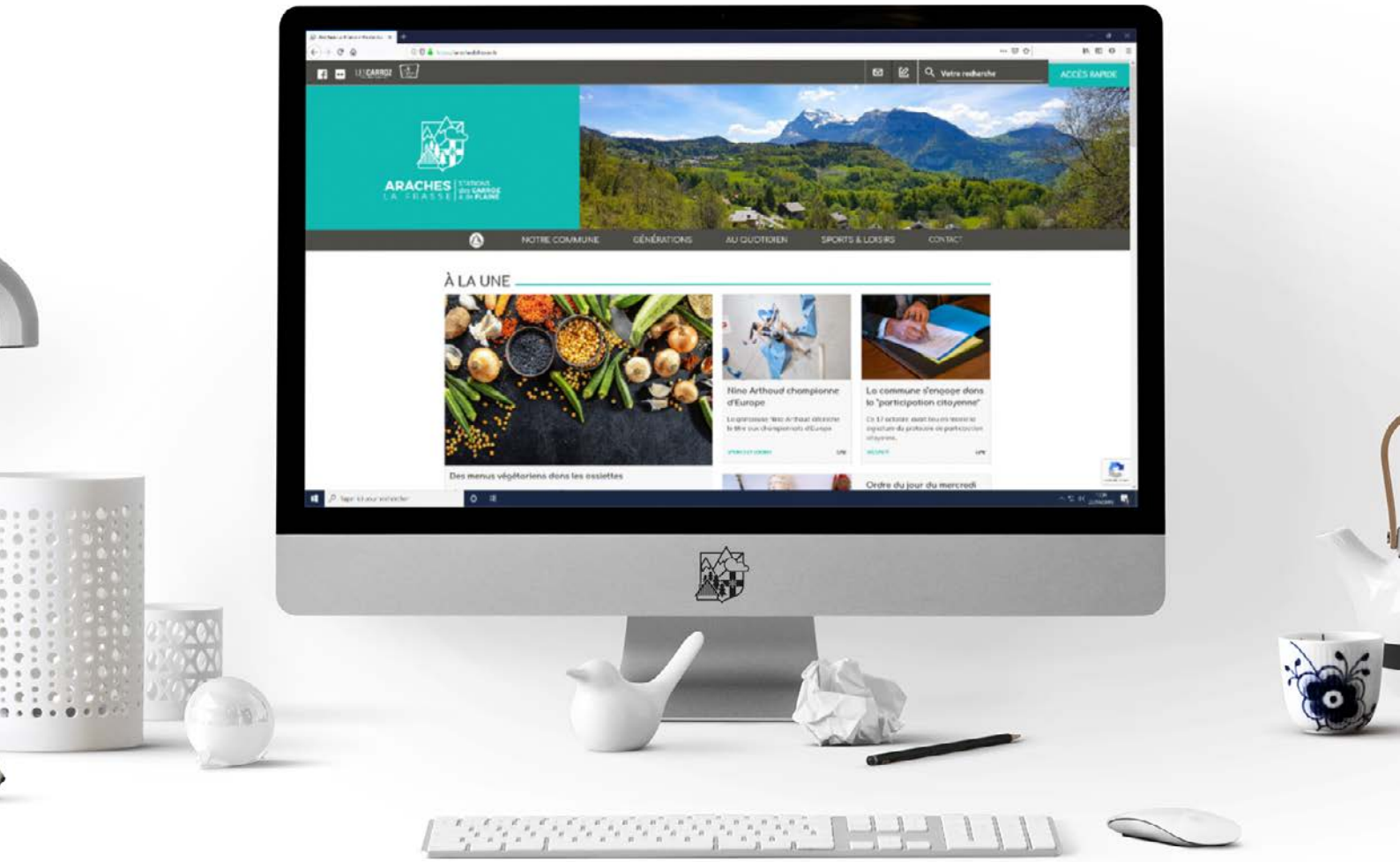

Un site Internet évolutif.*
Un contact facilité avec les services de la commune.
Les actualités municipales.
Des documents en téléchargement dans le kiosque.
Les menus de restauration en ligne.
Un quiz ludique et instructif.
Un plan interactif.
Compatible avec ma tablette et mon smartphone.
Et bien d'autres services.

* Bientôt de nouvelles fonctionnalités